

Liste 1 des toxiques, nouvelle édition 2003

L'édition 2003 de la liste 1 des toxiques (liste des substances toxiques) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle comprend les modifications suivantes publiées dans la Feuille fédérale:

1. Décisions du 1^{er} juillet 2003 (FF 2003 N° 25, 4123), partiellement reconsidérée et modifiée du 26 août 2003 (FF 2003 N° 37, 5414)
2. Décisions du 28 octobre 2003 (FF 2003 N° 42, 6472)

Les décisions sont entrées en force dans la forme susmentionnée. L'édition 2003 de la liste 1 des toxiques peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Diffusion des publications, 3003 Berne.

16 décembre 2003

Office fédéral de la santé publique:
Le directeur, Thomas Zeltner

Liste 1 des toxiques, nouvelle édition 2003

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.2003
Date	
Data	
Seite	7353-7353
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 918

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.